



PROCES VERBAL DE LA REUNION du
Conseil municipal du 27 janvier 2026
Commune De FRESNE SAINT MAMES

Présents : M. Chausse, M. Rota, Mme Chausse, Mme Stehly, M. Gautherot, M. Capo, M, Mme Deloye-Bresson,

Absents excusés : M. Fouin (représenté par M. Capo), M. Darbon (représenté par Mme Deloye Bresson),

Absents : M. Guyonvernier, M. Mazard, Mme Sinapin, M. Sala

Secrétaire de séance : Stehly Virginie

➤ APPROBATION du procès-verbal du 16 décembre 2025 : à la majorité

➤ Ordre du jour : Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants : aucun

➤ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal :**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du même code, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Depuis la précédente séance Monsieur le Maire n'a pris aucune décision

N° 2026-001

OBJET : CONVENTION ADHESION MEDIEATEQUE

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le maire rappelle l'accord verbal obtenu pour adhérer à la convention de la médiathèque lors de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2025.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire, présente la convention de partenariat avec la médiathèque qui propose de mettre en œuvre le schéma départemental de développement de la lecture publique du Conseil départemental de la Haute-Saône, les services et l'intervention de la Médiathèque départementale pour la bibliothèque de Fresne Saint Mamès.

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des conditions de la convention, et après en avoir **DELIBERE**,

- **APPROUVE** d'adhérer à la convention de catégorie B avec la médiathèque selon les caractéristiques suivantes :

	Critères du Département de la Haute-Saône
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	4 heures minimum
Surface	25 m² minimum
Local réservé à l'usage de la bibliothèque	Oui
Montant annuel du budget d'acquisition de document imprimés (livres, revues)	0.25 € par habitant. Si le calcul est inférieur à 250 €, au minimum 250 €
Responsable formé à la gestion d'une bibliothèque	Oui
Ouverture à tout public	Oui
Transport des documents	A la charge de la collectivité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

N° 2026-002

OBJET : ADHESION CULTURE 70

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le maire présente le dispositif Culture 70 qui est en charge d'animation et de culture sur le Département dont la Bulle scène de spectacle itinérante sur le Département qui fait participer en outre les élèves des écoles.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire, présente.

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des conditions de la convention, et après en avoir **DELIBERE**,

APPROUVE d'adhérer à l'organisme Culture 70 pour un montant annuel de 25 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

N° 2026-003

OBJET : ADHESION AUX COMMUNES FORESTIERES

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le maire rappelle l'adhésion depuis 2022 aux Communes Forestières Haute-Saône.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire, présente.

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des conditions de la convention, et après en avoir **DELIBERE**,

- **APPROUVE** d'adhérer à l'organisme Communes Forestières de Haute-Saône pour un montant annuel de 121 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

- Diffuser l'exposer sur les forêts nous intéressent à proposer au niveau du groupe scolaire de Fresne Saint Mames

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

N° 2026-004

OBJET : COURRIER MONSIEUR GHILARDINI

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le maire informe d'une irrégularité sur le PC 07025524O0002.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire, présente au conseil le courrier en soulignant que la sortie du parking n'est pas celle prévue lors de la demande initiale (en haut de la parcelle 0057). Il est indiqué que le pétitionnaire avait demandé à son architecte de modifier la sortie pour qu'elle se fasse proche de la Poste.

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance de la demande du pétitionnaire, et après en avoir **DELIBERE**,

APPROUVE de donner son accord pour maintenir en l'état la sortie des véhicules sur le Chemin de la Poste à proximité des stationnements des agents de la Poste et ce tant que les agents de la Poste ne seront pas gênés par cette situation.

En attendant la visite de la directrice de la poste on accorde une tolérance de passage sans prendre de décision définitive.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

N° 2026-005

OBJET : AUTORISATION DE STATIONNEMENT PARCELLE ZI008

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le maire informe de la demande de Monsieur ROTA pour stationner son véhicule de dépannage sur un terrain communal.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire, présente.

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des conditions de la convention, et après en avoir **DELIBERE**,

AUTORISE Monsieur ROTA a stationné son véhicule de dépannage sur la parcelle ZI008

AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention d'occupation du sol sans contrepartie financière et tant que cette occupation n'entrave pas les projets de la mairie

Cet accord est valable 3 ans

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

N° 2026-006

OBJET : TRAVAUX EN FORET PROGRAMME ONF

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
----------	------------	----------------	------------------------------

Le Maire informe que le Conseil municipal doit valider les travaux qui sont à réaliser dans les bois communaux.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** :

APPROUVE le programme de travaux établie par le garde concernant le dégagement mécanique parcelle 13.A d'une superficie de 1,35 ha

pour un montant HT de 4 470,00 € soit 5 620,40 € TTC

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.			
N° 2026-007 <u>OBJET : DEVIS CIMETIERE COLOMBARIUM</u>			
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
Le Maire informe que le Conseil municipal doit valider les travaux qui sont à envisager dans le cimetière et présente le devis de DELAMARCHE avec deux propositions 4 cases de 2 urnes pour 2 525 € TTC ou 6 cases de 4 urnes pour 3 646 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : APPROUVE le devis de DELAMARCHE et retient la proposition pour la solution de 6 cases pouvant accueillir 4 urnes DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.			

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que la Mairie va recevoir le FCTVA pour un montant 18 571,81 €
- Monsieur le Maire informe que le plan du village pour le marquage au sol a été envoyé
- Monsieur le Maire présente le devis de GROUPAMA pour modifier le contrat d'assurance du trafic le CM décide de contracter le nouveau devis OU de rester sur l'ancienne proposition
- Monsieur le Maire présente la nouvelle étude de parc éolien
- Préparation des élections municipales

La séance est levée à 21 h 00